



Au service d'une politique d'aménagement  
durable exemplaire



• environnement & tourisme •



# Contexte et enjeux



Dans un contexte de **forte pression démographique**, les enjeux pour la Bretagne sont nombreux :

- ➔ protéger nos territoires d'un étalement urbain qui consomme les terres agricoles, impacte le paysage et la biodiversité,
- ➔ préserver nos ressources en eau, maîtriser nos consommations, s'émanciper des énergies fossiles et du tout électrique,
- ➔ penser les problématiques de santé et de qualité de l'air dans la conception et le choix des matériaux,
- ➔ anticiper les budgets de fonctionnement dès la conception...

# L'Eco-Faur : bilan 2005-2011

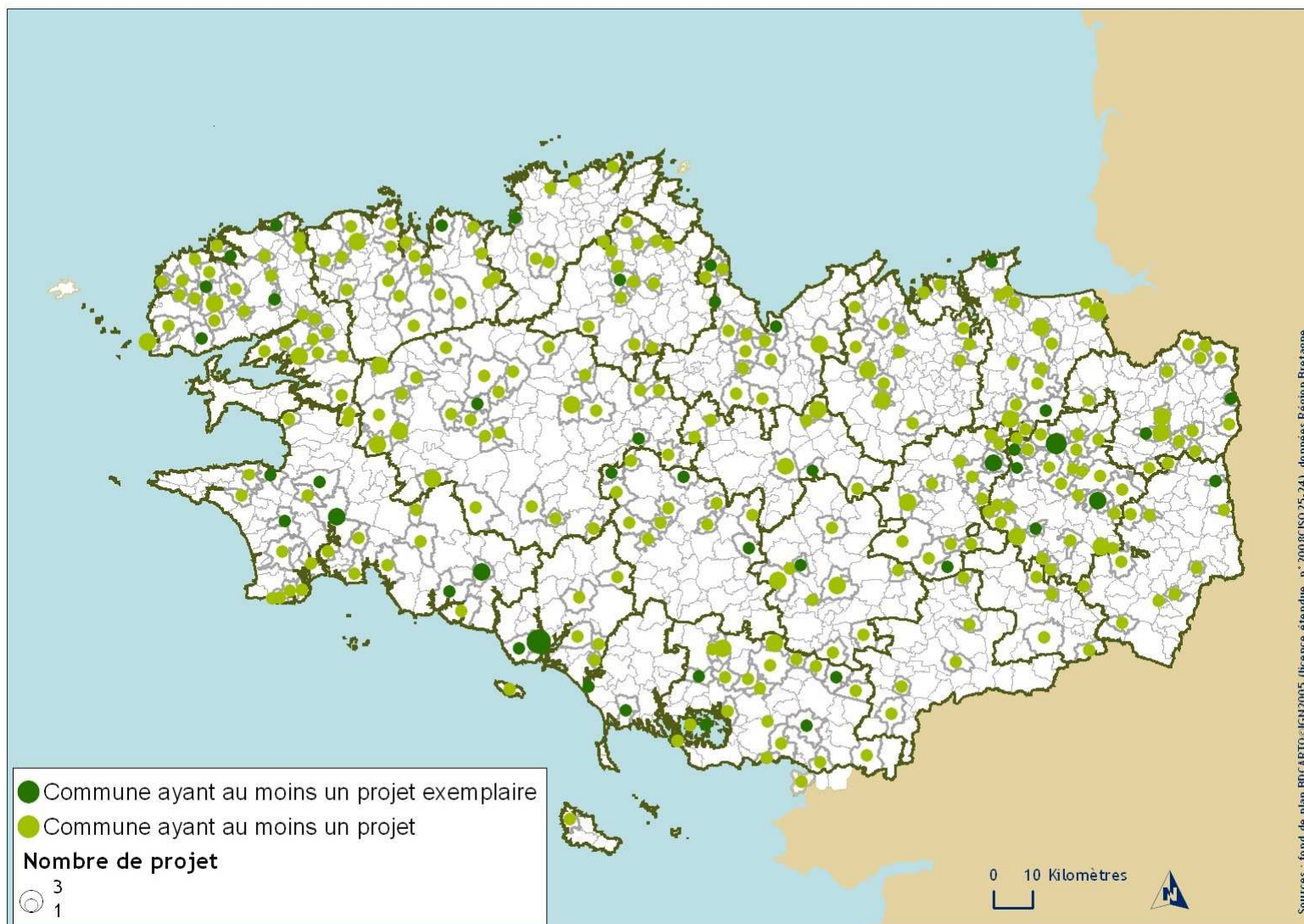


*L'appel à projets Eco-FAUR est un soutien aux collectivités bretonnes qui souhaitent aller plus loin dans leurs projets d'urbanisme durable, respectueux de l'environnement et de la qualité de vie.*

Depuis le premier appel à projets lancé en 2005 :

- près de 1160 projets ont été déposés et 572 ont bénéficié d'un soutien financier de la Région concernant des travaux d'équipements publics, d'aménagements publics ou des projets de nouveaux quartiers pour un montant de 34 M€.
- 400 études ont été financées dans le cadre de l'aide à l'ingénierie pour un montant de 3.7M€ .

# Répartition géographique des projets lauréats depuis 2005



# L'Eco-FAUR<sup>2</sup> : un dispositif conforté



Lors de sa session du 28 juin 2011, le Conseil régional a modifié son appel à projets Eco FAUR<sup>2</sup> avec :

## Le renforcement de l'aide à l'ingénierie

→ L'aide aux études en amont est conditionnée à un cahier des charges intégrant une approche pluridisciplinaire et les 13 cibles de l'Eco-FAUR<sup>2</sup> (50% plafonnée à 30 000 €)

## La confortation du principe d'appel à projets

→ En développant l'accompagnement des porteurs de projets

→ En recentrant la nature des projets éligibles :

renouvellement urbain en centre bourg = coeur de cible, avec l'attribution d'une aide complémentaire prenant en compte les surcoûts liés au renouvellement urbain

→ En renforçant les exigences : 4 cibles obligatoires : densité, mixité, BBC et utilisation limitée des produits phytosanitaires.

## Un calendrier adapté aux porteurs de projets

→ Deux appels à projets proposés chaque année : juin et octobre

→ Octobre 2011, juin et octobre 2012, juin et octobre 2013

# Une procédure adaptée à la nature des projets / une instruction confortée



## Sur la forme

3 catégories de projets :

- ⇒ 1/ **Renouvellement urbain** ou Eco quartier
- ⇒ 2/ **Réhabilitation** ou construction d'équipement public
- ⇒ 3/ **Requalification** ou aménagement d'espace public

3 dossiers de candidatures distincts en fonction de la nature des projets.

## Sur l'instruction

- Renforcement de l'accompagnement en amont et assistance technique des porteurs de projets
- Double instruction des dossiers par les services de la Région et un prestataire extérieur
- Rencontres départementales avec chaque porteur de projet
- Instruction par un comité d'expertise qui propose les dossiers à la commission permanente

## Des modalités qui traduisent une ambition renforcée



Prise en compte des projets à caractère intercommunal / définition de seuils

- éligibilité des communautés de communes
- éligibilité des communes de moins de 25 000 habitants

Un dispositif unique de subvention pour toutes les catégories

- taux d'aide de 25%, avec une subvention plafonnée à 100 000 € par porteur de projet et pour 3 ans.

Pour les projets exemplaires de renouvellement urbain en centre ville

- prise en compte des contraintes supplémentaires d'acquisition foncières, de démolition ou de dépollution
  - ⇒ soutien complémentaire possible à hauteur de 40 % dans la limite de 50.000 € d'aide

Évaluation des projets

- suivi & évaluation de 5 à 10 projets/an

# Cibles Eco-FAUR



- 1- Invitent à la réflexion, à la concertation et à l'innovation
- 2- Constituent une grille de lecture des projets au regard des objectifs de développement durable.
- 3-Ont une résonance différente pour chacun des trois grands types de projets éligibles à l'Eco-FAUR



# Les cibles Eco-FAUR

## Trois grandes étapes :



### I-Approche globale, transversale, participative et solidaire (amont du projet)

- S'appuyer sur une réflexion globale à moyen et long terme
- Développer une culture de pédagogie, de concertation et d'évaluation
- Favoriser la mixité sociale et la mixité des usages

# Les cibles Eco-FAUR

## Trois grandes étapes :



### II- Innovation & exemplarité environnementale (conception du projet)

- Valoriser les paysages, préserver les espaces naturels et la biodiversité
- Préserver le patrimoine bâti et encourager l'innovation architecturale et urbaine
- Maîtriser la consommation d'espaces
- Favoriser les déplacements alternatifs et multimodaux
- Accroître le confort et la qualité sanitaire des projets
- Faire le choix d'éco-matériaux

# Faire le choix de matériaux locaux...



...Écologiques...



... à faible bilan CO2



# Les cibles Eco-FAUR

## Trois grandes étapes :



### III- Gestion économe et durable des espaces et des ressources (pendant la vie du projet)

- Economiser l'énergie et encourager les énergies renouvelables.
- Préserver et gérer durablement la ressource en eau
- Garantir une gestion durable du chantier et des déchets
- Optimiser les coûts d'entretien de maintenance et d'exploitation

# Des nouvelles modalités pour une ambition renforcée



## Renforcement des critères d'analyse sur 5 cibles prioritaires :

- foncier
- mixité
- énergie
- santé
- biodiversité

## 4 cibles obligatoires :

- Densité : 20 logements par hectare
- Mixité : 20% de logements sociaux
- Performance BBC pour les projets de réhabilitation ou de construction d'équipements publics RT 2005 ou RT 2012
- Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les projets de requalification ou d'aménagement d'espaces publics.

## Bilan de l'appel à projets d'octobre 2011 :



L'appel à projets d'octobre 2011 est le premier appel à projets semestriel.  
103 dossiers ont été déposés.

### Parmi ces dossiers :

- ⇒ 9 projets ont été rejetés car ils ne respectaient pas les cibles obligatoires de densité, mixité, BBC ou d'engagement dans l'utilisation limitée des produits phytosanitaires.
- ⇒ 21 ont fait l'objet d'un report car les éléments nécessaires à l'instruction et notamment le CCTP et les devis détaillés ne pouvaient être fournis.
- ⇒ 73 maires ou présidents d'EPCI ont été rencontrés lors des rencontres départementales entre le 9 et le 19 janvier.

Les projets ont été étudiés par le comité d'expertise en février ;  
la commission permanente du 31 mars 2012 a sélectionné les projets retenus.



# Appel à projets d'octobre 2011 : les projets instruits



## Répartition par catégorie :

Équipements publics	37 %
Espaces publics	46,5 %
Renouvellement urbain et éco-quartiers	16,5 %

## Répartition par département :

22	31,5 %
29	20,5 %
35	31,5 %
56	16,5 %

## Répartition par taille de collectivité :

- de 2 000 habitants	53,5 %
- 5 000 habitants	33 %
- 10 000 habitants	8 %
+ 10 000 habitants	5,5 %

## Premier bilan de l'appel à projet d'octobre



La commission permanente du 31 mars 2012 a retenu 41 projets  
pour un montant de 3.8 M €.

- ⇒ 18 projets d'équipements publics
- ⇒ 19 projets d'espaces publics
- ⇒ 4 projets d'éco quartiers ou de renouvellement urbain.
- ⇒ 1 seul projet a permis la mobilisation de la subvention pour «acquisition, démolition, dépollution » en centre bourg.
- ⇒ 3 projets ont fait l'objet d'une proposition de report.

**Le prochain appel à projets :**

**Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le 15 juin 2012.**

**Les pièces sont téléchargeables sur le site [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)**